

RCS : ROUEN
Code greffe : 7608

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 00132
Numéro SIREN : 421 954 520
Nom ou dénomination : A.S.T.R.E. (AUDIT SURVEILLANCE TECHNIQUES DE REVISION
EXPERTISE)

Ce dépôt a été enregistré le 02/04/2021 sous le numéro de dépôt 3053

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2020

Formulaire de l'annexe (article 33 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SAS A.S.T.R.E Expert Comptable** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* **12**Adresse de l'entreprise **420 Avenue Des Canadiens 76650 PETIT COURONNE**Durée de l'exercice précédent* **12**Numéro SIRET* **4 2 1 9 5 4 5 2 0 0 0 0 3 5**Néant ☐Exercice clos le
30/06/2020

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

		Bart		Amortissements, provisions		Net
		1		2		3
Capital souscrit non appelé		(I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		AB	AC		
	Frais d'établissement *		CX	CQ		
	Frais de développement *		AF	AG	2 517	
	Concessions, brevets et droits similaires		AH	AI	655 530	655 530
	Fonds commercial (1)		AJ	AK		
	Autres immobilisations incorporelles		AL	AM		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AN	AO		
	Terreins		AP	AQ		
	Constructions		AR	AS		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		AT	AU	304 760	269 323
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		AV	AW	27 179	27 179
	Autres immobilisations corporelles		AX	AY		
	Immobilisations en cours		CS	CT		
	Avances et acomptes		CU	CV	1 041 670	1 041 670
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		DB	BC		
	Autres participations		BD	BE		
	Créances rattachées à des participations		BF	BG		
	Autres titres immobilisés		BH	BI	6 000	6 000
	Prêts		BJ	BK	2 037 657	271 840
	Autres immobilisations financières*		BL	BM		1 765 816
TOTAL (II)			BN	BO	164 350	164 350
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *		BP	BQ		
	Matières premières, approvisionnements		BR	BS		
	En cours de production de biens		BT	BU	1 495	1 495
	En cours de production de services		BV	BW		
	Produits intermédiaires et finis		BX	BY	586 572	15 536
	Marchandises		BZ	CA	85 273	571 035
	Avances et acomptes versés sur commandes		CB	CC		85 273
	Créances		CD	CE		
	Clients et comptes rattachés (3)*		CF	CG	43 662	43 662
	Autres créances (3)		CH	CI	13 965	13 965
ACTIF CIRCULANT	DIVERS		CJ	CK	895 318	15 536
	Capital souscrit et appelé, non versé		CW			879 781
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : (2) part à moins d'un an des immobilisations pour sociétés neuves)		CM			
	Disponibilités		CN			
	Charges constatées d'avance (3)*		CO	1A	287 377	2 645 597
	TOTAL (III)		CP			
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Écarts de conversion actif* (VI)					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)					
Comptes de régularisation:						
Renvois : (1) Dont droit au bail :						
(2) Part à moins d'un an des immobilisations pour sociétés neuves						
Clause de réserve de propriété :*						
Immobiliations :						
Stocks :						
(3) Part à plus d'un an						
Créances :						

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire annexé à l'A
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise SAS A.S.T.R.E Expert Comptable		Néant ☐ *	
		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 550 000...)	DA	550 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	250
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	55 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	175 476
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	196 719
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	977 345
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM
Avances conditionnées		DN	
TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	627 266
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	54 348
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	246 077
	Dettes fiscales et sociales	DY	365 099
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	8 110
Compte régular.	Produits constatés d'avance (4)	ED	367 350
	TOTAL (IV)	EC	1 668 251
	Ecart de conversion passif* (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 645 597
TENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
		ID	
		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 088 492
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	43 742	

* Des explications complémentaires sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A.S.T.R.E Expert Comptable						Néant ☐	
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	349	FB		FC	349
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF	
		FG	1 593 869	FH	25 312	FI	1 619 182
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 594 218	FK	25 312	FL	1 619 531
	Production stockée*				FM	(3 027)	
	Production immobilisée*				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	3 276	
	Autres produits (I) (11)				FQ	1 549	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	88
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	695 193
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	44 385
	Salaires et traitements*					FY	665 914
	Charges sociales (10)					FZ	275 406
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { -- dotations aux amortissements* -- dotations aux provisions*				GA	12 704
						GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	5 960
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)				GE	3 611	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 703 265
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(81 935)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	66 328
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)				GP	66 328	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	10 744
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)				GU	10 744	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	55 583
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(26 351)

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 8 avec les données saisies ci-dessous



Cocher la case si vous souhaitez l'affectation des charges et produits antérieurs par nature



Si la case est cochée, le montant de la colonne "A" sera ajouté à la rubrique de la liasse fiscale.

Si la case n'est pas cochée, les montants sont déjà intégrés dans la rubrique de la liasse fiscale.

Désignation	672 - 772 A	Montants débiteurs B	Montants créditeurs C	Total A + B - C
CHARGES				
Achats de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Sous-traitance				
Crédit-bail mobilier				
Crédit-bail immobilier				
Location, charges locatives				
Personnel extérieur				
Autres achats et charges externes				
Impôts et taxes				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Autres charges d'exploitation				
TOTAL				
Intérêts et charges assimilés				
Impôts sur les bénéfices				
PRODUITS				
Ventes de marchandises				
Production vendue { biens				
services				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Transferts de charges				
Autres produits d'exploitation				
TOTAL				
Produits financiers				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				

Les colonnes B et C ne sont à servir que pour les charges et produits non comptabilisés en 672 et 772

Désignation de l'entreprise SAS A.S.T.R.E Expert Comptable		Néant ☐ *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		IIA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		IIB 318 605	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		IID 318 605	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		IIIE 65 621	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		IIF 29 912	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		IIG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		IIH 95 533	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		III 223 071		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IIJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		IIK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL 2 006 263		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM 1 809 544		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN 196 719		
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO
	(2)	Dont produits de locations immobilières		HY
		Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG
	(3)	Dont - Crédit-bail mobilier *		IIP 25 971
		Dont - Crédit-bail immobilier		HQ
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		IX
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD
	(9)	Dont transferts de charges		A1 3 276
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2 8 764
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9 8 764
		Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Pénalités, amendes fiscales et pénales		2 000		
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		63 620		
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés		29 912		
Produits des cessions d'éléments d'actif			318 605	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SAS A.S.T.R.E Expert Comptable**Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Neant		
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	658 048	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP	2 569	KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	196 872	KW		KX	3 000	
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	131 414	LC		LD	1 909	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ	27 179	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	330 855	LO		LP	32 088	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U	149 600	8V		8W	920 500
		Autres titres immobilisés					1P		1R		1S	
Prêts et autres immobilisations financières					1T	6 000	1U		1V			
TOTAL IV					LQ	155 600	LR		LS	920 500		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						OG	1 144 504	OII		OJ	952 588	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
		1		2		3		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CO		D0	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	IX		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY	LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	MF		
		Inst. gales, agents et am. des constructions		IS		MG	2 569	MH	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agents, aménagements divers		IU		MM		MN	NO		
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	28 436	MT	MU		
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW	MX		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		NZ		NA	NB		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE	NF		
	TOTAL III			IY		NG	31 005	NH	331 939	NI	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		OU		N7	OW	
		Autres participations			IO		OX	28 430	OY	1 041 670	OZ
		Autres titres immobilisés			II		2B		2C		2D
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	6 000	2G		
TOTAL IV			I3		NJ	28 430	NK	1 047 670	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		OK	59 435	OL	2 037 657	ON	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**
2020
DGFIP N° 2054 bis

 Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 30/06/2020

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS A.S.T.R.E Expert Comptable

 Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS A.S.T.R.E Expert ComptableNéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY	EL	EM	EN
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE 580	PF 1 937	PG	PH 2 517
Terrains		PI	PJ	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV 2 569	PW	PX 2 569	PY
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	QA	QB	QC
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD 168 357	QE 7 171	QF	QG 175 528
	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL 117 151	QM 3 596	QN 26 953	QO 93 794
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
TOTAL III		QU 288 078	QV 10 767	QW 29 522	QX 269 323
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		QY 288 659	QZ 12 704	QA 29 522	QB 271 840

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	S1	S2	S3	S4
	Ins. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	T1	T2
	Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP+XQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NL)		NY	Total général non ventilé (NW+NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS A.S.T.R.E Expert ComptableNéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisa- tions financières (1) *	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	9 575	6U	5 960
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y	
	TOTAL III	7B	9 575	TY	5 960
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	9 575	UB	5 960
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	5 960	UF
		- financières	UG		UH
		- exceptionnelles	UJ		UK

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

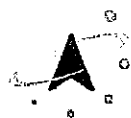
Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A.S.T.R.E Expert Comptable				Néant ☐ *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	6 000	UV		UW	6 000			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	19 917		19 917					
	Autres créances clients		UX	566 654		566 654					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (voir annexe 2032))		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	11 863		11 863					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC	34 493		34 493					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	38 916		38 916					
	Charges constatées d'avance		VS	13 965		13 965					
	TOTAUX		VT	691 810	VU	685 810	VV	6 000			
	RENOIS	(1)	Montant des	VD							
		- Prêts accordés en cours d'exercice									
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		TV									
Autres emprunts obligataires (1)		TZ									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	43 742		43 742						
	à plus d'1 an à l'origine	VH	583 524		3 765		81 801		497 958		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	37 754		37 754						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	246 077		246 077						
Personnel et comptes rattachés		8C	81 008		81 008						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	133 726		133 726						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	132 853		132 853						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	17 511		17 511						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	16 593		16 593						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	8 110		8 110						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	367 350		367 350						
TOTAUX		VY	1 668 251	VZ	1 088 492		81 801		497 958		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	600 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	25 050	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						



Synthèse de l'Annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Règles et méthodes comptables	x		
- Faits caractéristiques		x	
- Actif immobilisé	x		
- Détail des immobilisations	x		
- Frais d'établissement		x	
- Frais de recherche et de développement		x	
- Fonds commercial	x		
- Intérêts immobilisés		x	
- Immobilisations en cours de production		x	
- Approche par composant		x	
- Estimation des titres immobilisés de l'activité de portefeuille		x	
- Liste des filiales	x		
- Détail des amortissements		x	
- Tests de dépréciation des immobilisations		x	
- Informations sur les stocks	x		
- Etat des échéances des créances	x		
- Produits à recevoir		x	
- Informations sur la créance résultant du report en arrière des déficits		x	
- Dépréciation des immobilisations		x	
- Dépréciation des stocks		x	
- Dépréciation des créances		x	
- Dépréciation des valeurs mobilières		x	
- Intérêts sur éléments de l'actif circulant		x	
- Composition du capital social	x		
- Parts bénéficiaires		x	
- Obligations convertibles échangeables		x	
- Tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent		x	
- Tableau de variation des capitaux propres		x	
- Provisions réglementées		x	
- Provisions pour risques et charges		x	
- Etat des échéances des dettes	x		
- Dettes garanties par des sûretés réelles		x	
- Charges à payer	(Détail)		
- Passifs sans évaluation fiable		x	
- Primes de remboursement d'emprunts		x	
- Ecart de conversion sur créances et dettes		x	
- Clause de réserve de propriété		x	
- Dettes et créances représentées par des effets de commerce		x	
- Différences d'évaluation sur éléments fongibles		x	
- Actions propres		x	
- Règlement des difficultés des entreprises		x	
- Charges constatées d'avance	(Détail)		
- Produits constatés d'avance	(Détail)		



ASTRE-EDA
ASTRE EXPERT COMPTABLE

SAS A.S.T.R.E Expert Comptable

ETATS FINANCIERS

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

Synthèse de l'Annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Ventilation du chiffre d'affaires net		x	
- Contrats à long terme		x	
- Frais accessoires d'achat		x	
- Informations sur les honoraires des commissaires aux comptes		x	
- Eléments imputables à un autre exercice	x		
- Opérations faites en commun		x	
- Résultat financier		x	
- Transferts de charges d'exploitation et financières		x	
- Transactions avec des parties liées		x	
- Eléments exceptionnels imputables à un autre exercice		x	
- Eléments exceptionnels		x	
- Transferts de charges exceptionnelles		x	
- Base de l'impôt sur les sociétés		x	
- Impact des évaluations fiscales dérogatoires		x	
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices		x	
- Incidence des modifications votées entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes		x	
- Accroissements et allègements de la dette future d'impôt		x	
- Intégration fiscale : Identité de la société tête de groupe		x	
- Evénements postérieurs à la clôture		x	
- Informations sur transactions effectuées sur les marchés de produits dérivés		x	
- Effectifs		x	
- Compte Personnel de Formation (C.P.F)		x	
- Avances et crédits alloués aux dirigeants sociaux		x	
- Rémunération globale et par catégorie de dirigeants		x	
- Identité de la société mère consolidant les comptes de la s		x	
- Engagements financiers donnés	x		
- Autres opérations non inscrites au bilan		x	
- Engagements financiers reçus	x		
- Crédit-bail		x	
- Engagement de retraite	x		
- CICE		x	
- Aspects environnementaux		x	
- Tableau des cinq derniers exercices	x		

A.S.T.R.E Expert Comptable

18

Mission de présentation des comptes annuels / Voir attestation de l'expert comptable



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS A.S.T.R.E Expert Comptable

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2020, dont le total est de 2 645 598 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 196 719 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2019 au 30/06/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/09/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales.

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement ANC N°2015-06 du 23 novembre 2015.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.



ASTRE-EDA
ASTRE EXPERT COMPTABLE

SAS A.S.T.R.E Expert Comptable

ETATS FINANCIERS

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	658 048			658 048
Immobilisations corporelles	330 856	32 089	31 006	331 939
Immobilisations financières	155 600	920 500	28 430	1 047 670
Total	1 144 504	952 589	59 436	2 037 657
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	580	1 937		2 517
Immobilisations corporelles	288 079	10 768	29 523	269 323
Immobilisations financières				
Total	288 659	12 705	29 523	271 841
ACTIF NET				1 765 816

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global
FONDS DE COMMERCE	655 530			655 530
Total	655 530			655 530

A.S.T.R.E Expert Comptable

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Tableau réalisé en Kilo-euros

- (1) Capital - (2) Capitaux propres autres que le capital - (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)
 (4) Valeur comptable brute des titres détenus - (5) Valeur comptable nette des titres détenus
 (6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés - (7) Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise
 (8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé - (9) Résultat du dernier exercice clos
 (10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
A. RENSEIGNEMENTS DETAIL SUR CHAQUE TITRE										
- Filiales (détenues à + 50 %)										
FIDUCIAIRE DE L'OUEST	107		100,00						94	
- Participations (détenues entre 10 et 50%)										
SARL CABINET SOIZE	96		10,00						12	
SAS STAR'RH	100		50,00						40	
EXPERTISE DEVELOPPEMEN	1 160		14,72						85	
B. RENSEIGNEMENTS GLOBA SUR LES AUTRES TITRES										
- Autres filiales françaises										
- Autres filiales étrangères										
- Autres participations françaises										
- Autres participations étrangère										

ASTRE-EDA
ASTRE EXPERT COMPTABLE

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 691 811 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	6 000		6 000
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	586 572	586 572	
Autres	85 273	85 273	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	13 966	13 966	
Total	691 811	685 811	6 000
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 550 000,00 euros décomposé en 983 titres d'une valeur nominale de 559,51 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	983	559,51
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	983	559,51

ASTRE-EDA
ASTRE EXPERT COMPTABLE**Notes sur le bilan****Dettes****Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 688 252 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	43 743	43 743		
- à plus de 1 an à l'origine	583 524	3 765	81 801	497 958
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	37 755	37 755		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	246 077	246 077		
Dettes fiscales et sociales	365 099	365 099		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	24 704	24 704		
Produits constatés d'avance	367 350	367 350		
Total	1 668 252	1 088 493	81 801	497 958
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	600 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	25 050			
(**) Dont envers les associés	16 594			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs factures non	17 994
Interets courus s/autres emprunts	3 764
Dettes provis pour congés	43 498
Org.sociaux chges à payer	20 657
Etat - charges à payer	8 271
Total	94 184



ASTRE-EDA
ASTRE EXPERT COMPTABLE

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	13 966		
Total	13 966		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Pca compta	367 350		
Total	367 350		



SAS A.S.T.R.E Expert Comptable

ETATS FINANCIERS

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

ASTRE-EDA
ASTRE EXPERT COMPTABLE



Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

A.S.T.R.E Expert Comptable

26

Mission de présentation des comptes annuels / Voir attestation de l'expert comptable



ASTRE-EDA
ASTRE-EXPERT COMPTABLE

Autres informations

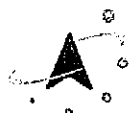
Montant des engagements

Les engagements pris pour le compte des dirigeants représentent un montant de 170 000 euros.

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
credit du nord	50 000
credit agricole	120 000
Avals et cautions	170 000
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	170 000
Dont concernant :	
Les dirigeants	170 000
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	



ASTRE-EDA
ASTRE EXPERT COMPTABLE



Autres informations

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	170 000
Avals et cautions	
Autres engagements reçus	
Total	170 000
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 36 928 euros

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

ASTRE
Société par actions simplifiée au capital de 550 000 euros
Siège social : 420, Avenue des Canadiens
Parc du ZENITH - Bâtiment 1, 76650 PETIT COURONNE
421 954 520 RCS ROUEN

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 8 MARS 2021

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2020

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2020 s'élevant à 196 719 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	196 719 euros
A titre de dividendes aux associés	20 000 euros
Soit 20,35 euros par action	
A titre de dividendes aux associées personnes morales,	15 055,95 euros
A titre de dividendes aux associés personnes physiques avant prélèvements	4 944,05 euros
-Prélèvements	1 483,22 euros
A titre de dividendes aux associés personnes physiques après déduction des prélèvements	3 460,83 euros
Le solde, soit	176 719 euros
En totalité au compte "autres réserves".	

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2020 est éligible à l'abattement de 40 %.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 8 mars 2021

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président *Signature PH.*



EUREX FAIRE DE L'AUDACE
VOTRE CAPITAL

MEMBER OF SFAI

SARL NJC CONSEILS

Société de
Commissaires aux
comptes inscrite sur
la liste nationale des
commissaires aux
comptes, rattachée à la
Cour d'appel de Rouen

« SAS ASTRE »

Audit-Surveillance Technique de Révision-Expertise
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 550.000 €
Siège social : 420 Avenue des Canadiens
Parc du Zénith – Bâtiment 1
76650 - PETIT COURONNE
RCS ROUEN 421 954 520

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE
Du 1^{er} Juillet 2019 au 30 Juin 2020

Assemblée Générale Ordinaire
Du 08 Mars 2021

SARL NJC CONSEILS

SARL au capital de 150.000 euros - Siren n° 419 985 346 RCS Le Havre - TVA FR 61 419 985 346 - Code Naf 6920 Z
Siège social : 21 bis route de Dieppe - 76460 St Valéry-en-Caux - Tél : 02 35 10 43 70 - 06 85 10 60 38
E.mail : nadine.colin@eurexcolin.fr - www.eurex.fr

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Aux associés,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale du **28 février 2018**, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **SAS ASTRE** relatifs à l'exercice clos le **30 juin 2020**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le **Président** le **30 septembre 2020** sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du **01 juillet 2019** à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérification du rapport du Président et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du **Président** et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils ne feront pas l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale du **08 mars 2021**.

En application de la Loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participations et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne

comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le **Président de la société A.T.R.E, Philippe HANCHARD.**

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.
Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Fécamp, le 19 février 2021



« N.J.C. CONSEILS SARL »

Société de commissaires aux comptes

Représentée par Nadine COLIN

Membre de la Compagnie Régionale de ROUEN

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 30/06/2020	Net au 30/06/2019
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires	2 517	2 517		1 937
Fonds commercial (1)	655 531		655 531	655 531
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	304 760	269 323	35 437	42 777
Immobilisations corporelles en cours	27 179		27 179	
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	1 041 670		1 041 670	149 600
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	6 000		6 000	6 000
Total Actif Immobilisé	2 037 657	271 841	1 765 816	855 845
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)	164 350		164 350	167 377
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	1 495		1 495	1 563
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	586 572	15 537	571 035	514 869
Autres créances	85 273		85 273	271 359
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	43 662		43 662	
Charges constatées d'avance (3)	13 956		13 956	
Total Actif Circulant	895 318	15 537	879 781	782 228
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	2 932 975	287 378	2 645 598	1 845 286

Bilan passif

	au 30/06/2020	au 30/06/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	550 000	550 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	150	150
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	55 000	55 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	175 477	15 117
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	196 719	160 360
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total Capitaux Propres	977 346	780 627
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total Autres Fonds Propres		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total Provisions		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	627 267	172 037
Emprunts et dettes diverses (3)	54 348	8 292
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	246 077	180 001
Dettes fiscales et sociales	365 039	356 402
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	8 110	9 188
Produits constatés d'avance (1)	367 350	338 740
Total des Dettes	1 668 252	1 064 660
TOTAL GENERAL	2 645 598	1 845 286
ECART DE CONVERSION PASSIF		
(1) Dont à plus d'un an (a)	579 759	4 510
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	1 068 493	1 059 950
(3) Dont emprunts participatifs	43 743	167 096

Période du 01/07/2019 au 30/08/2020

Période du 01/07/2019 au 30/08/2020

Compte de résultat

	du 01/07/19 au 30/08/20 12 mois	du 01/07/18 au 30/08/19 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS				
Ventes de marchandises	349	1 047	-698	-66,57
Production vendue	1 619 182	1 732 602	-113 420	-6,55
Production stockée	-3 027	15 377	-18 404	-119,69
Autres produits	4 828	16 337	-11 510	-70,46
Total	1 621 330	1 765 362	-144 032	-8,16
CONSUMMATION M/SES & MAT				
Variation de stock (mises)	88	1 585	-1 497	-94,45
Autres achats & charges externes	635 193	630 784	64 409	10,21
Total	695 281	632 369	62 912	9,95
MARGE SUR M/SES & MAT	926 049	1 132 993	-206 944	-18,27
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	44 386	47 918	-3 532	-7,37
Salaires et Traitements	665 815	813 157	-147 242	-18,11
Charges sociales	275 407	291 084	-15 657	-5,38
Amortissements et provisions	18 866	34 462	-15 796	-45,84
Autres charges	3 612	21 722	-18 111	-83,37
Total	1 007 985	1 208 323	-200 338	-16,58
RESULTAT D'EXPLOITATION	-81 935	-75 329	-6 606	8,77
Produits financiers	66 328	56 809	9 519	16,76
Charges financières	10 744	4 669	6 075	130,11
Résultat financier	55 584	52 140	3 444	6,60
RESULTAT COURANT	-26 352	-23 189	-3 162	13,64
Produits exceptionnels	318 605	203 559	115 046	56,52
Charges exceptionnelles	95 634	20 010	75 524	377,43
Résultat exceptionnel	223 071	183 549	39 522	21,53
RESULTAT DE L'EXERCICE	196 719	160 360	36 360	22,67

UNION COMMERCIAIRE ALP
RUE DE LA COMPTABILITE
N. L. G. CONSEILS
RUE DE LA COMPTABILITE

Synthèse de l'Annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Règles et méthodes comptables	x		
- Faits caractéristiques		x	
- Actif immobilisé			
- Détail des immobilisations	x		
- Frais d'établissement	x		
- Frais de recherche et de développement		x	
- Fonds commercial		x	
- Intérêts immobilisés	x		
- Immobilisations en cours de production		x	
- Approche par composant		x	
- Estimation des titres immobilisés de l'activité de portefeuille		x	
- Liste des filiales	x		
- Détail des amortissements		x	
- Tests de dépréciation des immobilisations		x	
- Informations sur les stocks	x		
- Etat des échéances des créances	x		
- Produits à recevoir		x	
- Informations sur la créance résultant du report en arrière des déficits		x	
- Dépréciation des immobilisations		x	
- Dépréciation des stocks		x	
- Dépréciation des créances		x	
- Dépréciation des valeurs mobilières		x	
- Intérêts sur éléments de l'actif circulant		x	
- Composition du capital social	x		
- Parts bénéficiaires		x	
- Obligations convertibles échangeables		x	
- Tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent		x	
- Tableau de variation des capitaux propres		x	
- Provisions réglementées		x	
- Provisions pour risques et charges		x	
- Etat des échéances des dettes	x		
- Dettes garanties par des sûretés réelles		x	
- Charges à payer	(Délai)		
- Passifs sans évaluation fiable		x	
- Primes de remboursement d'emprunts		x	
- Ecarts de conversion sur créances et dettes		x	
- Clause de réserve de propriété		x	
- Dettes et créances représentées par des effets de commerce		x	
- Différences d'évaluation sur éléments fongibles		x	
- Actions propres		x	
- Règlement des difficultés des entreprises	(Délai)		
- Charges constatées d'avance	(Délai)		
- Produits constatés d'avance		x	

Synthèse de l'Annexe

Applicable	Non applicable	Non significatif
- Ventilation du chiffre d'affaires net		
- Contrats à long terme	x	
- Frais accessoires d'achat	x	
- Informations sur les honoraires des commissaires aux com		
- Eléments imputables à un autre exercice	x	
- Opérations faites en commun		
- Résultat financier		
- Transferts de charges d'exploitation et financières	x	
- Transactions avec des parties liées	x	
- Eléments exceptionnels imputables à un autre exercice	x	
- Eléments exceptionnels	x	
- Transferts de charges exceptionnelles	x	
- Base de l'impôt sur les sociétés	x	
- Impact des évaluations fiscales dérogatoires	x	
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	x	
- Incidence des modifications votées entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes	x	
- Accroissements et allègements de la dette future d'impôt	x	
- Intégration fiscale : identité de la société tête de groupe	x	
- Evénements postérieurs à la clôture		
- Informations sur transactions effectuées sur les marchés de produits dérivés		
- Efficacité	x	
- Compte Personnel de Formation (C.P.F)	x	
- Avances et crédits alloués aux dirigeants sociaux	x	
- Rémunération globale et par catégorie de dirigeants	x	
- Identité de la société mère consolidant les comptes de la s		
- Engagements financiers donnés	x	
- Autres opérations non inscrites au bilan		
- Engagements financiers reçus		
- Crédit-bail		
- Engagement de retraite	x	
- CICE		
- Aspects environnementaux	x	
- Tableau des cinq derniers exercices		

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS A.S.T.R.E Expert Comptable

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/05/2020, dont le total est de 2 645 598 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 196 719 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2019 au 30/06/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/09/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales.

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement ANC N°2015-06 du 23 novembre 2015.

es conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

a méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à son utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

amortissements

es amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans

Matériel de bureau : 5 à 10 ans

Matériel Informatique : 3 ans

Mobilier: 10 ans

la durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les entreprises s'apprécient à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices pouvant faire penser que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

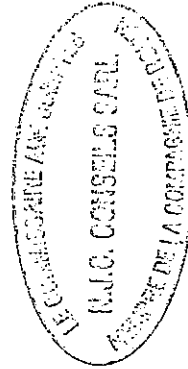
Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Règles et méthodes comptables
Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 19 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

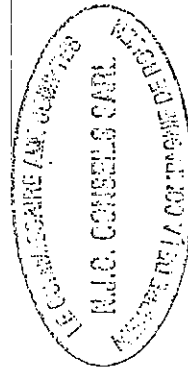
Notes sur le bilan
Actif immobilisé

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				658 048
Immobilisations incorporelles	330 856	32 089	31 006	331 939
Immobilisations corporelles	155 600	920 500	28 430	1 047 670
Total	1 144 504	952 589	59 436	2 037 657
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	580	1 937		2 517
Immobilisations corporelles	288 079	10 768	28 523	269 323
Total	288 659	12 705	29 523	271 841
ACTIF NET				1 765 816

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	Achats	Révalués	Reçus en apport	Global
FONDS DE COMMERCE				
	655 530			655 530
Total	655 530			655 530

Notes sur le bilan
Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Tableau réalisé en Kilo-euros

(1) Capital - (2) Capitaux propres autres que le capital - (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)

(4) Valeur comptable brute des titres détenus - (5) Valeur comptable nette des titres détenus

(6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés - (7) Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise

(8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé - (9) Résultat du dernier exercice clos

(10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
A. RENSEIGNEMENTS DETAIL SUR CHAQUE TITRE										
- Filiales (détenues à + 50 %)										
FIDUCIAIRE DE L'OUEST	107		100,00						94	
- Participations (détenues entre 10 et 50 %)										
SARL CABINET SOIZE	96		10,00						12	
SAS STARRH	100		50,00						40	
EXPERTISE DEVELOPEMENT	1 160		14,72						85	
B. RENSEIGNEMENTS GLOBA SUR LES AUTRES TITRES										
- Autres filiales françaises										
- Autres filiales étrangères										
- Autres participations françaises										
- Autres participations étrangères										

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 691 811 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	6 000		6 000
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	586 572	586 572	
Autres	85 273	85 273	
Capital souscrit - appelé, non versé	13 966	13 966	
Charges constatées d'avance			
Total	691 811	685 811	6 000
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 550 000,00 euros décomposé en 983 titres d'une valeur nominale de 559,51 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice		
Titres émis pendant l'exercice	983	559,51
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	983	559,51

Titres composant le capital social à la fin de l'exercice

Titres émis pendant l'exercice

Titres remboursés pendant l'exercice

Titres composant le capital social à la fin de l'exercice

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 668 252 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)	43 743	43 743		
Autres emprunts obligataires (*)	593 524	3 765	81 801	497 958
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :	37 755	37 755		
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	246 077	246 077		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	355 099	355 099		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	24 704	24 704		
Autres dettes (**)	367 350	367 350		
Produits constatés d'avance				
Total	1 668 252	1 088 493	81 801	497 958
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	600 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	25 050			
(**) Dont envers les associés	16 594			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs factures non	17 994
Intérêts courus s/autres emprunts	3 764
Dettes-provis pour congés	43 498
Org. sociales charges à payer	20 657
Etat - charges à payer	8 271
Total	94 184

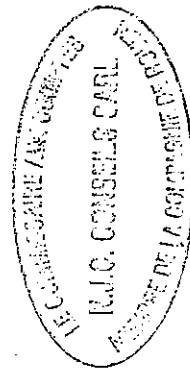
Notes sur le bilan
Comptes de régularisation
Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	13 966		
Total	13 966		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Pca compla	367 350		
Total	367 350		

Notes sur le compte de résultat
Charges et produits d'exploitation et financiers



Autres informations

Montant des engagements

Les engagements pris pour le compte des dirigeants représentent un montant de 170 000 euros.

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
credit du nord	50 000
credit agricole	120 000
Avals et cautions	170 000
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail Immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	170 000
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Autres informations

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	170 000
Avals et cautions	
Autres engagements reçus	
Total	170 000
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 36 928 euros

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

